

ÎLE-DE-FRANCE PAGES VI ET VII
Des bénévoles à la
recherche de disparus

VANDALISME
La Ville attaque en justice
les auteurs de 550 tags

PAGE II

75

CHRISTIAN
MORIN
FÊTE SES
50 ANS
DE RADIO

PAGE 27

Le Parisien



JEUDI 31 MARS 2022 N° 24132 - 1,80 €

Nicolas Sarkozy en retrait Les raisons d'un silence

2022

À dix jours du premier tour de l'élection présidentielle, l'ancien président de la République n'a toujours pas apporté son soutien à Valérie Pécresse, la candidate de sa famille politique. Un désaveu qui interroge sur ses véritables intentions.

PAGES 2 ET 3



Météo
Des averses
de neige la nuit
prochaine

PAGE 13



ACTION

Consommation
L'enseigne dont
les Français
raffolent

PAGE 10

PARIS | IX^e C'est un tournant : la décision de la cour d'appel va relancer l'instruction clôturée en décembre.

Une contre-expertise sur l'explosion rue de Trévise

CAROLE STERLÉ

MOINS DE CINQ MINUTES chrono et les avocats ressortent de la chambre du conseil, avec, en tête, M^e Sabrina Goldman et un sourire qui en dit long. « Contre-expertise ! » lâche l'avocate de la Ville de Paris, mise en cause pour l'explosion de la rue de Trévise (IX^e), qui a fait quatre morts et plus de soixante blessés le 12 janvier 2019.

Cette décision marque un tournant important, qui relance l'instruction clôturée en

décembre par les juges d'instruction du pôle accident collectif du tribunal de Paris. Selon l'expertise pénale, la réparation trop tardive d'un collecteur d'eaux usées aurait engendré un affaissement du sol, jusqu'à la rupture de la canalisation de gaz et la tragique explosion. En conséquence, l'agence Cipa, syndic de l'immeuble, et la Ville de Paris, qui se serait contentée d'intervenir sur des affaissements de chaussées répétés sans en chercher la cause, sont mises en examen pour homicide et

blessures involontaires, des instructions et dégradations.

Les juges avaient refusé leur demande de contre-expertise, ordonnant toutefois un complément d'expertise, confié aux mêmes experts.

L'espoir d'un procès est reporté

La cour d'appel n'est pas de cet avis, estimant qu'il aurait fallu s'adjoindre des experts d'autres spécialités. « Quels que soient les mérites du rapport d'expertise définitif et du complément d'expertise, vu

les domaines de compétences concernés, la nécessité de la désignation d'un collège d'experts aux spécialités complémentaires, non seulement en incendies et explosions, mais également en géologie, en géotechnique ou en hydrologie, et les contestations argumentées, la demande de contre-expertise formée apparaît justifiée, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice et afin de garantir le respect du droit à un procès équitable et celui des droits de la défense »,

peut-on lire dans les motivations de l'arrêt. Il se trouve justement qu'un expert géotechnicien, désigné dans le volet civil, a émis une autre lecture sur la catastrophe, l'origine étant selon lui, à rechercher davantage en surface.

« C'est une décision satisfaisante pour la manifestation de la vérité, avec le recours d'experts ayant des compétences techniques différentes », se réjouissent M^e Sabrina Goldman, pour la Ville de Paris, et M^e Benjamin Porcher, pour le syndic de l'immeuble.

L'espoir d'un procès est reporté. « Sans doute pas avant 2024 », estime M^e Clarisse Serre, avocate de la Fenvac et de l'association Vret (victimes et rescapés de l'explosion).

« On acte le délai, on est reparti pour un tour d'expertise, trois ans et demi après... navrant ! On se concentre sur un accord-cadre sur les indemnisations, signé par toutes les parties fin de semaine dernière », réagit Dominique Paris, président de Trévise Ensemble, qui réunit trois cents victimes. ■